



Succession - compte courant d'associé

Par **mathilde59**, le **05/03/2015** à **22:33**

Bonjour,

Je suis en indivision avec mes 4 autres frères et soeurs (nous sommes donc 5 en tout) après le décès de notre mère. Elle possédait un compte courant d'associé dans une SCEA, dont les statuts n'évoque aucun spécificité. Je souhaite demander le remboursement de ce compte, je sais que l'un de mes frères qui est lui associé majoritaire dans cette SCEA, va s'opposer à cette demande.

Sauriez vous me dire ce que je dois faire pour maximiser mes chances ? Convaincre les 3 autres frères et sœurs de s'associer à ma demande ? Est ce que c'est la règle des 2/3 ou l'unanimité qui prévaut pour ce type de demande ?

Merci beaucoup,

Frederic

Par **Isabelle Gauthier**, le **08/03/2015** à **15:18**

bonjour,

Pour éviter un litige familial, si la SCEA se porte bien financièrement, peut-être pourriez-vous proposer la solution d'un refinancement bancaire du compte courant d'associé, qui pourrait éloigner l'épée de Damoclès de la sortie d'indivision.

Cdt, I.G.